

SERVICE :

DIRECTION DES FINANCES

Service Budget

N° 3.15

objet : **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée délibérante le projet de Budget Supplémentaire de l'exercice 2019.

Le 10 décembre 2018, l'Assemblée départementale adoptait le budget primitif de l'année 2019. Pour tenir compte des événements susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif doit pouvoir être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

A cet effet, une décision modificative (DM) particulière doit être prise afin d'inscrire au budget 2019 les résultats 2018 constatés au compte administratif. Appelé Budget Supplémentaire, il peut également contenir de nouvelles ouvertures de crédits de dépenses et prévisions de recettes. C'est en ce sens une décision modificative de reports et d'ajustements.

Le projet de budget supplémentaire qui vous est soumis s'établit, pour le budget principal, en dépenses et en recettes à la somme de 237.877.779,07€ dont 106.509.231€ pour la section d'investissement et 131.368.548,07€ pour la section de fonctionnement. Sur ce projet de budget, les dépenses et les recettes s'établissent respectivement comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	105 643 207,81 €	Recettes réelles	1 839 404,05 €
Dépenses d'ordre	866 023,19 €	Recettes d'ordre	104 669 826,95 €
Total dépenses	106 509 231,00 €	Total Recettes	106 509 231,00 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	27 223 036,69 €	Recettes réelles	131 026 840,45 €
Dépenses d'ordre	104 145 511,38 €	Recettes d'ordre	341 707,62 €
Total dépenses	131 368 548,07 €	Total Recettes	131 368 548,07 €

Sur les mouvements réels, la principale donnée du budget supplémentaire est la reprise des résultats de 2018, ainsi que les décisions d'affectation qui en découlent.

Le compte administratif 2018 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 185.046.337,54€, dont 59.226.223,58€ pour le seul exercice 2018. Du côté de la section

d'investissement, l'arrêté des comptes fait apparaître, au 31 décembre 2018, un besoin de financement de 59.139.598,29€. La nécessité de financer ce besoin impose l'affectation d'une partie de l'excédent cumulé de fonctionnement à la couverture de ce solde d'exécution d'investissement. Il en résulte que le solde de l'excédent de la section de fonctionnement fait l'objet d'une réinscription, dans le cadre de ce budget supplémentaire, sur la section de fonctionnement pour un montant de 125.906.739,25€.

Au-delà de la reprise des résultats cumulés des exercices antérieurs, le budget supplémentaire est l'occasion de procéder à quelques ajustements sur les prévisions validées lors du budget primitif voté en décembre 2018 ou de la décision modificative n°1 adoptée en mars de cette année. Il s'agit de quelques ajustements aboutissant à une réduction des prévisions votées au budget primitif et à la décision modificative n° 1.

A. SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Les recettes d'investissement

Ce budget supplémentaire contient quelques ajustements des prévisions de recettes.

Une **diminution de 500.000€** de la recette de FCTVA est inscrite dans le projet de budget. En effet, lors de la préparation du budget primitif 2019, les dépenses d'investissement de l'année 2018 n'étaient pas encore connues, la prévision avait été élaborée sur la base des dépenses des années antérieures.

De plus, la loi de finances 2019 a mis fin à la DGE pour la remplacer par une nouvelle dotation : la dotation de soutien à l'investissement départemental. De ce fait, début 2019, la collectivité a perçu la dotation liée aux dépenses du dernier trimestre 2018. Il convient désormais d'ajuster nos prévisions par une inscription de **-259.715€**

Pour ce qui est du domaine routier, des recettes supplémentaires sont attendues pour un montant de **51.376,73€**, correspondant à des reversements suite aux acomptes sur marchés du fait de l'évolution négative des index retenus pour les révisions de prix.

Pour les ports départementaux, les recettes d'investissement sont revues à la **baisse de 1.386.880€**. En effet, la participation de la Région Normandie pour la reconstruction du brise lame du Pertuis commerce du Tréport, les travaux de réparation de la buse Gayant et les travaux sur les appontements et voûtes quai de la Marne ne sera pas perçue en 2019 du fait du décalage dans la réalisation de ces travaux.

Du côté des itinéraires multi-randonnées, il est proposé de revoir à la **baisse de 400.000€** les crédits inscrits, certaines recettes ayant été finalement encaissées en 2018.

Pour ce qui concerne les bacs, il est proposé de **diminuer** les crédits inscrits au budget primitif de **800.000€**. En effet, la participation du département de l'Eure, pour la construction du bac 24 a été versée en fin d'année 2018.

La délégation de compétence « immobilier d'entreprise » va générer pour le Département une recette de **50.000€** provenant de la participation des EPCI, portant ainsi la recette 2019 à 250.000€ du fait des dossiers de demandes recensés dans la collectivité.

Par ailleurs, la collectivité va bénéficier d'une subvention FEDER pour le programme d'acquisition et de déploiement de l'usage de tablettes nomades, ce qui permet l'inscription d'un crédit de **132.398,51€**

Sur le mécénat que développe la collectivité, un projet est en cours pour « Abbaye en couleur ». D'ores et déjà une entreprise a répondu favorablement à l'appel en proposant un don de **15.000€**. D'autres démarches sont entreprises pour compléter ce don, mais l'estimation de la recette est prématurée. Elles feront donc l'objet d'une inscription ultérieure.

Pour le développement des territoires, un ajustement des échéanciers des recettes relatives aux opérations d'aménagement foncier liées à l'A150 et à la liaison A28-A13 aboutit à **réduire de 250.000€** les recettes inscrites lors du budget primitif.

Pour ce qui est de la protection de l'environnement, une augmentation des recettes de **260.156€** est proposée du fait de la participation de la Région aux travaux de réhabilitation de l'ouvrage de lutte contre les inondations au Trait. Inversement, sur les espaces naturels sensibles, la prévision est revue à la **baisse de 257.000€** pour tenir compte des dernières informations connues en termes d'échéancier.

Le principal ajustement des recettes d'investissement porte sur les emprunts. Le compte administratif 2018 fait apparaître en fin d'année un solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de **59.139.598,29€**. Il vient d'être décidé d'affecter une part du résultat de la section de fonctionnement à la couverture de ce déficit. Par ailleurs, ce budget supplémentaire est l'occasion de procéder à quelques ajustements des prévisions et d'augmenter le virement de la section de fonctionnement (107.000.000€).

II. Les dépenses d'investissement

Après avoir réalisé la reprise des résultats à la fin de l'exercice 2018, le budget supplémentaire est l'occasion de réaliser les tombées d'autorisations de programme devenues caduques et sans utilité, ou bien encore de lisser les échéanciers de crédits de paiement en fonction de l'évolution des calendriers ou des difficultés rencontrées sur les études de programmation. Un rapport spécifique sur la gestion en autorisations de programme et autorisations d'engagement est soumis à votre examen au cours de cette même séance. C'est aussi l'occasion d'apporter quelques prévisions nouvelles.

a. Solidarités humaines

Sur les aides aux structures à vocation sociale du secteur enfance-famille, les tombées d'AP devenues sans objet mais aussi la révision des échéanciers des AP aboutissent à l'inscription de crédits complémentaires, pour 2019, de **96.212,55€**. Du côté de l'insertion, après avoir fait un bilan des aides accordées, il est proposé de **réduire les crédits de paiement de 6.900€**.

Pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, compte tenu des subventions accordées en 2018, il est inscrit une **réduction** de crédits de **119.000€**, somme qui n'a pas fait l'objet d'affectation.

Pour l'aménagement des structures nécessaires à l'accomplissement de notre mission, il est proposé une inscription budgétaire de **396.222,50€**. Cette inscription résulte notamment d'un ajustement à la baisse de 100K€ sur le projet du CMS Flaubert au Havre (prestations moins chères que prévu sur l'isolation thermique), d'une augmentation de 85K€ pour l'achat du foncier pour le projet du CMS Ramponneau à Fécamp, d'une augmentation de 244,4K€ pour l'acquisition en VEFA du CMS de Déville-les-Rouen, d'une augmentation de 70K€ pour l'acquisition de la parcelle du pôle social départemental du Havre.

b. Développement des territoires

Du côté des infrastructures portuaires, dans le cadre du projet de budget supplémentaire, il est procédé à une inscription des crédits de **-1.442.418,32€** pour les aides au port de Dieppe. Cette réduction des crédits 2019 est justifiée par le report des travaux de réhabilitation du Pont Colbert à Dieppe estimés à 1.069.668,32€. En effet, seules les études seront menées en 2019. De plus, notre participation aux travaux sur le port de Dieppe est revue à la baisse de 372.750€, du fait de la participation statutaire fixée à 30 %.

Pour les ports départementaux, il a été procédé à un ajustement des crédits de **-1.207.153,45€**. Les crédits sont réduits pour tenir compte du coût estimé des travaux de réhabilitation de la buse Gayant, des montants restant à verser sur les subventions accordées, du coût des travaux de la construction de la capitainerie au Tréport, mais également du report des travaux de l'apponement des voûtes Quai de la Marne à Fécamp, ou encore du report des travaux sur le pont Gayant à Fécamp. Pour le port du Havre, les crédits de paiement sont réduits également conformément au programme d'investissement arrêté. En complément de ces grosses opérations, les ajustements, à la hausse ou à la baisse, émanent de diverses opérations telles que la reconstruction de l'estacade est du Tréport, la modification du calendrier de réalisation des études économiques sur le port de Fécamp ou la réalisation d'études préalables nécessaires pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'estacade du Tréport.

Pour le développement de l'habitat, lors de notre 1^{ère} réunion ordinaire de cette année, nous avons institué des aides dans le territoire de la délégation des aides à la pierre du Département. Afin de permettre l'accueil des ménages les plus fragiles et faciliter les opérations de logement social, il a été acté la majoration de l'aide aux logements PLAI. Il résulte de ces choix une inscription de **1.100.000€** dans le projet de budget supplémentaire.

Du côté des aides à l'aménagement des communes, il avait été envisagé de mettre en place une aide aux études pré opérationnelles d'urbanisme, une aide aux aménagements publics des bourgs centres et d'entériner le principe d'une bonification des aides existantes pour les bourgs centres les plus fragiles. Or, ces dispositifs ne seront pas mis en place. Il est donc inscrit un crédit de **-1.100.000€**

Sur l'aménagement du territoire, au titre des aides aux villes et agglomérations, il est proposé un crédit de **-1.098.721,13€** du fait d'un glissement de paiement initialement prévu en 2019 sur 2020. Pour les aides aux pays, sur le dispositif de démographie médicale, dispositif qui permet de soutenir le volet investissement des projets de regroupements de professionnels de santé en territoires déficitaires ou l'extension de structures existantes, il est proposé de **réduire les crédits de 8.400€** résultant d'une tombée d'AP, mais prenant en considération les demandes de subventions récemment parvenues dans la collectivité. Enfin, la collectivité a mis en œuvre, en 2019, une aide aux équipements communaux pour les installations de vidéosurveillance. Avec les dossiers parvenus dans nos services, il est inscrit un crédit de paiement supplémentaire de **60.000€**, après augmentation également de l'autorisation de programme.

Sur notre politique touristique, et particulièrement sur le plan départemental de tourisme, il est proposé un rééquilibrage des crédits aboutissant à une réduction des crédits de paiement de **1.866,63€**, du fait des subventions accordées

Pour ce qui est du programme agricole, il est inscrit un crédit complémentaire de **219.157,06€**. En 2018, 388 dossiers ont été retenus par la collectivité pour un montant global d'aides de 992.980€. Ces dossiers arrivent aujourd'hui en phase de paiement, d'où la nécessité de revoir à la hausse nos crédits de paiement.

Du côté des forêts, il est inscrit un crédit à la **baisse de 167.593€** du fait de l'ajustement des besoins de 2019 dont la reprise interviendra ultérieurement.

Pour l'aménagement, une inscription complémentaire de **214.419,72€** est prévue dans le projet de budget supplémentaire pour permettre le paiement des subventions accordées en 2018 en matière d'immobilier d'entreprises.

Pour les aides en faveur de l'élevage, une augmentation des crédits de paiement de **10.057,66€** est prévue pour tenir compte des subventions accordées dans le cadre du soutien à l'investissement dans l'élevage.

Pour l'aménagement routier, l'ajustement des autorisations de programme aboutit à la **diminution** des crédits de paiement de **9.906,77€**

c. Education, culture et sports

Pour les collèges publics, le budget supplémentaire prévoit l'ajustement des crédits de paiement 2019 en les **réduisant à un total de 1,724M€**

Trois opérations du programme « ambition collèges » ont fait l'objet d'un recalage de calendrier aboutissant à une inscription de **-409.000€** Il s'agit des collèges de Goderville, de Duclair et Delvincourt à Dieppe.

Concernant le plan cuisine, les opérations de Sainte Adresse et de Saint-Nicolas-d'Aliermont ont fait l'objet d'un recalage, qui aboutit à une inscription de crédits 2019 de **-725.000€**

Pour les équipements sportifs, l'opération de Saint-Nicolas-d'Aliermont connaît un même retard qui entraîne la diminution des crédits de paiement 2019 de **600.000€**

Enfin, il est proposé la création d'une autorisation de programme de **10.000€**, avec les crédits de paiement sur 2019 pour prendre en compte la part de la subvention à Canopée qui bascule en section d'investissement.

Dans le cadre de la politique sportive menée par le Département, il a été inscrit une prévision de **-32.942,77€** afin de tenir compte des tombées d'autorisation de programme.

d. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement

Pour les déplacements doux, le projet de budget supplémentaire comprend une proposition d'augmentation des crédits de **252.768,34€** Sur les itinéraires multi-randonnées, les prévisions budgétaires sont de simples ajustements en vue du solde des autorisations de programme complètement achevées, ou pour la finalisation de certaines opérations. Sur les aides aux déplacements doux, il est inscrit des crédits supplémentaires afin de verser l'acompte (40 % de la subvention de 1.170.000€) dû à la Métropole Rouen-Normandie pour la section Duclair-Le Trait de la Seine à vélo, ainsi que pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable à Criel-sur-Mer.

Sur le secteur des bacs départementaux, il est inscrit **-70.822,97€** de crédits pour 2019. Cet ajustement est lié à un décalage dans la réalisation des travaux. Cette diminution est largement compensée par des augmentations de crédits pour la construction du bac 24, ou encore la réalisation d'appontements maritimes.

En ce qui concerne notre politique d'assainissement, il est procédé à une baisse de **191.829,60€** des crédits de paiement du fait du toilettage des autorisations de programme et des dossiers réellement pris en charge. Il en est de même pour la politique sur l'eau potable pour laquelle nous réduisons les crédits de **257.103,28€**

Sur nos actions de partenariat, dans le domaine de l'environnement, le partenariat entretenu avec le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande aboutit à **réduire** les crédits

de paiement de **250.000€** du fait du toilettage de nos autorisations de programme. Inversement, au titre des aides directes et interventions en faveur de l'environnement, nous proposons une augmentation des crédits de paiement de **10.445€** pour tenir compte des ajustements d'échéanciers.

Pour ce qui relève des espaces naturels sensibles, il est procédé à la réduction des crédits de **555.662,30€**. Un report des travaux de mise en conformité de l'épi buse de l'Yères justifie ce report sur 2020. De plus, l'ajustement de l'échéancier du projet « phare » d'aménagement de la Tourbière d'Heurteauville ou encore les aides en matière de cours d'eau et de zones humides contribuent à cet ajustement.

Sur notre politique de gestion des déchets ménagers, l'ajustement de l'autorisation de programme aux dossiers pour lesquels le Département s'est engagé à intervenir permet de **réduire** les crédits de **281.187,80€**

Pour ce qui est du littoral et de la défense contre la mer, il est procédé à une **réduction** de **281.187,80€** de crédits du fait d'un décalage dans les échéanciers sur les dossiers pris en charge.

Pour les travaux sur berges, il est proposé une **réduction des crédits de paiement de 575.258,09€** du fait de l'ajustement des échéanciers.

Sur les questions de sécurité, les crédits sont revus à la **baisse de 30.823,50€** pour un ajustement d'échéancier.

Sur la partie des risques naturels, il est proposé une augmentation des crédits de paiement de **115.411,28€** du fait du financement de l'étude sur les méthodes non destructives de détection des cavités souterraines lancée par la Direction départementale des territoires et de la mer, en partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières, et des modifications portées sur le dispositif d'aide en matière de cavités souterraines.

Concernant les aides aux routes communales et intercommunales, un crédit de **-43.589,17€** est inscrit pour tenir compte des subventions accordées sur les exercices 2015 et 2018. Pour ce qui est des centres d'exploitation, un crédit complémentaire de **102.872,74€** est inscrit afin de permettre la prise en charge de travaux supplémentaires d'installations d'arrivée d'eau, de déplacement de machine à saumure ou autres travaux.

De plus, pour ce qui est des aménagements routiers, il est inscrit un crédit supplémentaire de **48.161,90€** en vue d'honorer la convention que le Département a signé avec le Syndicat Départemental d'Energie. Par ailleurs, il est prévu un crédit complémentaire de **18.269,26€** correspondant aux travaux à réaliser suite aux indemnisations des dommages sur le domaine public. Enfin, une inscription de **-5.527,25€** est proposée pour tenir compte des avancées de travaux sur les opérations individualisées.

e. Fonctionnement interne

Sur les bâtiments de l'administration, des modifications sont nécessaires pour tenir compte des ajustements d'opération ou décalage de certains projets. Pour l'hôtel du Département, il est proposé une **diminution de 9.382,26€** du fait du retard pris sur une partie des travaux.

Pour ce qui est de l'équipement de l'administration, sur le matériel informatique, il est inscrit un crédit supplémentaire de **374.943,82€** rendu nécessaire pour la mise en conformité des licences serveurs et pour tenir compte d'ajustements sur divers projets en cours de déploiement. Pour ce qui est de l'informatique et de la téléphonie, il est proposé de **réduire les crédits de paiement de 25.000€** du fait de l'ajustement de l'autorisation de programme.

Pour les autres bâtiments, il est proposé **une diminution de 159.071,30€** du fait d'un décalage des travaux sur lesquels la collectivité s'est engagée.

Sur les gros travaux d'entretien, il est demandé **241.751,32€** en complément des crédits votés au budget primitif, compensés partiellement par un ajustement à la baisse des crédits de paiement du programme d'énergie-eau.

Pour l'équipement de l'administration, un crédit de **115.000€** est inscrit afin de couvrir les besoins en matériels pour l'aménagement de l'espace d'accueil du bâtiment A et du hall Bérégovoy, ainsi que le renouvellement des défibrillateurs installés dans les locaux de la collectivité.

En ce qui concerne la gestion de la dette, il est inscrit une prévision supplémentaire de **2.700.000€** afin de permettre le paiement des annuités des derniers emprunts mobilisés en 2018, et pour lesquels une 1^{ère} annuité intervient sur 2019. Enfin, il est proposé l'inscription exceptionnelle de **30.000.000€** pour permettre des remboursements anticipés d'emprunts.

Au final, le projet de budget supplémentaire, pour la section d'investissement, se présente comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé chapitre	Budget supplémentaire	Chap.	Libellé chapitre	Budget supplémentaire
040	Opérations d'ordre de transferts en section	341 707,62	021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	107 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	524 315,57	041	Opérations patrimoniales	524 315,57
	Dépenses d'ordre	866 023,19	040	Opérations d'ordre de transferts en section	-2 854 488,62
020	Dépenses imprévues (dépenses)	20 084 626,72		Recettes d'ordre	104 669 826,95
16	Emprunts et dettes assimilées	32 700 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	58 639 598,29
20	Immobilisations incorporelles	65 795,70	13	Subventions d'investissement	-2 601 570,97
204	Subventions d'équipement versées	-3 409 471,03	16	Emprunts et dettes assimilées	-54 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	593 777,58	23	Immobilisations en cours	51 376,73
23	Immobilisations en cours	-3 543 418,22	4544210	Aménagement foncier liaison A28-A13 (Recettes)	-250 000,00
4544109	Aménagement foncier A150 Croixmare-Barentin (Dépenses)	12 298,77		Recettes réelles	1 839 404,05
	Reprise solde d'exécution 2018	59 139 598,29		Total Recettes d'investissement	106 509 231,00
	Dépenses réelles	105 643 207,81			
	Total Dépenses d'investissement	106 509 231,00			

B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

II. Les recettes de fonctionnement

Ce projet de budget comprend des ajustements par rapport aux 2 premiers documents budgétaires 2019.

La décision modificative n° 1 a été l'occasion d'ajuster quelques lignes budgétaires de fiscalité et de dotations. Depuis, le Département a obtenu de nouvelles notifications nécessitant de corriger les inscriptions budgétaires déjà votées.

a. Solidarités humaines

Pour les recettes de fonctionnement relevant du domaine des solidarités, il est proposé de procéder à de nouvelles inscriptions par rapport au BP 2019, pour l'accueil des enfants en établissements. Ainsi, il est inscrit un crédit supplémentaire de **1.071.000€**. Cette somme correspond à la dotation exceptionnelle de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés, dont le calcul se base sur une dotation de 6.000€ par mineur pour 75 % des mineurs supplémentaires présents entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018.

Pour les régularisations sur les allocations RSA (forfaitaires et majorées), la Caisse d'allocations familiales et la Mutuelle sociale agricole ont procédé au bilan 2018, qui aboutit au reversement de **284.889€**, somme inscrite dans ce projet de budget. De même, sur les versements aux caisses des allocations RSA, il est inscrit **251.642€**, qui correspondent à la régularisation de l'année 2018.

Toujours sur le RSA, mais sur le plan de l'insertion, la contractualisation entre l'Etat et le Département en cours aboutit à l'intégration du FAPI dans le nouveau fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. La recette, pour l'insertion est estimée à **869.457€**, somme inscrite dans le budget supplémentaire. Par ailleurs, le FAPI, tel qu'il a été notifié à la collectivité, pour 2019, permet l'inscription d'un crédit supplémentaire de **40.191€**

En ce qui concerne les financements FSE, il est inscrit **-1.673.266€** dans ce projet de budget. En effet, l'avancement des traitements des conventions 2017 ne permet pas d'envisager le recouvrement des sommes inscrites lors du budget primitif, même si divers remboursements d'avances FSE sur la programmation 2015-2016 sont attendues pour 2019, pour 53.045€.

Enfin, quelques ajustements **négatifs de 22.100€** sont proposés pour tenir compte du niveau de participation des communes au fonds d'aide aux jeunes, ou encore pour les indus RMI restant à traiter.

b. Développement des territoires

Pour ce qui est des recettes dans le secteur de l'habitat, il est inscrit une prévision de recettes de **-150.000€**. En effet, sur le dispositif du FSL, la Caisse d'allocations familiales ou bien les fournisseurs d'énergie ont annoncé une baisse de leur contribution en 2019. De plus, les participations financières attendues dans le cadre du marché de programme d'intérêt général départemental « amélioration et adaptation de l'habitat » sont revues à la baisse de 100.000€ pour tenir compte du fait que la participation de l'Agence Nationale de l'Habitat ne portera que sur 6 mois.

c. Education, culture et sports

Pour ce qui concerne notre politique culturelle, un ajustement de 30.000€ à la baisse s'effectue entre les partenariats culturels au profit des musées et du patrimoine départemental afin de permettre la location d'un projecteur pour diffuser l'œuvre mythique d'Ange LECCIA.

Par ailleurs, lors de la préparation du budget primitif 2019, nous ne connaissions pas encore la totalité des recettes de 2018. Aujourd'hui, ces données connues permettent de revoir à la hausse le montant de la prévision budgétaire. Ainsi, il est inscrit une recette de 57.000€ pour tenir compte du nombre de visiteurs de nos musées.

Sur la promotion de la citoyenneté, il est inscrit une recette de **30.000€** correspondant à la participation de l'Etat au renforcement de l'action de prévention de la radicalisation (financement paritaire entre l'Etat et le Département).

d. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement

Pour la protection de l'environnement, la régularisation des financements accordés par le SATESE et le CATER, aboutit à une augmentation des crédits 2019 de **4.248€**

Sur le domaine routier, nos marchés ont subi des révisions de prix négatives dont le Département a eu connaissance après le versement des situations de travaux. De plus quelques pénalités sont appliquées dans certaines situations. Dès lors, des titres de recettes

sont émis à l'encontre des entreprises. Ces éléments vont générer une recette de **36.679,34€**

e. Fonctionnement interne

Les principales recettes sont constituées des dotations de l'Etat et de la fiscalité. Lors de la préparation du budget primitif, les collectivités ne disposent que de données provisoires. Aujourd'hui, le montant de la DGF 2019 a été notifié au Département. Il permet d'ajuster nos prévisions par une inscription supplémentaire de **588.498€**. De même, nous avons obtenu la notification du fonds national de péréquation des DMTO, qui permet une inscription complémentaire de **918.745€**

Sur les éléments de fiscalité, une inscription supplémentaire de **1.898.441€** au titre de la CVAE et de **72.142€** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties est proposée pour tenir encore là compte des notifications reçues en 2019.

Le Département a mis en place des provisions pour dépréciation des comptes de tiers. Conformément aux termes de la délibération 2.15 du Conseil général du 14 décembre 2010, il convient d'ajuster les provisions pour dépréciation des comptes de tiers. L'analyse du compte de gestion 2018 fait apparaître une évolution de l'actif circulant de la collectivité nécessitant de réduire la provision. Ainsi, il est inscrit dans le budget supplémentaire une reprise sur provision de **592.956€**

Par ailleurs, au titre du fonctionnement général, il est inscrit un crédit de **85.000€** correspondant à des indemnités sur des contentieux dont l'aboutissement est désormais connu.

Pour ce qui est du budget annexe du Parc départemental, l'année 2018 a mis en exergue un excédent de fonctionnement de **266.576,87€**. Du fait du mode de fonctionnement de ce budget annexe qui repose sur un principe de facturation interne, il convient de reprendre, sur le budget principal, cet excédent.

III. Les dépenses de fonctionnement

Sur la section de fonctionnement, ce sont 27.223.036,69€ de crédits de paiement supplémentaires qui sont proposés.

Ces 27M€ sont principalement composés d'un montant de 24,7M€ au titre des dépenses imprévues.

a. Solidarités humaines

Pour l'aide sociale à l'enfance, il est inscrit une somme de **179.800,62€**, afin de permettre la prise en charge des frais d'actes et de contentieux correspondant aux frais d'avocats engagés par la collectivité pour défendre les intérêts des enfants confiés au Département.

Par ailleurs, des ajustements dont l'impact se neutralise, sont également prévus dans le projet de budget supplémentaire. Ainsi, il est prévu une augmentation de 300.000€ des frais de transport des assistants familiaux rendue nécessaire du fait de la revalorisation de l'indemnité kilométrique et de l'augmentation des frais de transport des mineurs non accompagnés. Cette somme a été prélevée sur la ligne budgétaire de rémunération des assistants familiaux.

De même, afin de régler les prestations forfaitaires et à bons de commande du marché d'externalisation de la tarification des établissements et services habilités, des crédits, à

hauteur de 170.000€ ont été prélevés des lignes budgétaires de l'hébergement en maison à caractère social pour le programme réservé aux prestations.

Bien que le RMI ne soit plus une allocation versée, il reste encore, à ce jour, des indus. La CAF, qui poursuit la gestion de dossiers, sollicite, sur la période décembre 2017-novembre 2018, la régularisation entre les indus constatés et les indus transférés par le versement de **22.041€** qu'il convient d'inscrire au budget supplémentaire.

b. Développement des territoires

En ce qui concerne les infrastructures portuaires, il est inscrit des crédits complémentaires de **130.000€** pour permettre le dragage du port du Tréport (les opérations de dragage sont plus importantes que prévu lors du BP), ou encore la réalisation d'études des sites d'immersion sur le port de Fécamp.

Pour ce qui est de l'action économique, il est proposé une inscription budgétaire de **30.000€** pour le plan départemental de tourisme afin de disposer d'un crédit global de 50K€ annuellement pour l'appel à projet promotion touristique.

Les crédits en faveur de l'action économique et en faveur des territoires sont ajustés par une inscription budgétaire de **-17.500€** pour tenir compte des engagements pris par la collectivité auprès des entreprises d'insertion. Pour ce qui est des aides à l'emploi, le toilettage des autorisations d'engagement permet, du fait des engagements pris, une prévision **négative de 51.000€**

Sur le soutien aux filières, les crédits sont ajustés, à la **baisse pour un montant de 12.500€**, les engagements pris sont moins importants que ce qui avait été anticipé. Pour ce qui est des aides à l'agriculture, les crédits consacrés à l'élevage sont ajustés avec une prévision supplémentaire de **2.332€** pour tenir compte des engagements pris. En ce qui concerne le partenariat à vocation agricole il est proposé d'inscrire **-12.138€** compte tenu des engagements pris en 2018.

Pour la filière pêche, il est inscrit un crédit complémentaire de **80.000€** afin d'apporter un soutien complémentaire au Comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord, dans le cadre de l'expérimentation d'élevage d'huîtres sur 2 sites (Quiberville-sur-Mer et Veules-les-Roses / Sotteville –sur-Mer).

c. Education, culture et sports

Pour ce qui est de la gestion des collèges, quelques ajustements sont proposés, dont l'impact est neutre. Ceux-ci concernent le 1^{er} équipement des collèges pour lequel une inscription complémentaire de **9.500€** est réalisée afin d'assurer la maintenance des défibrillateurs installés dans les collèges.

De plus, pour le Centre départemental de documentation pédagogique (CANOPE), alors que la subvention reste à 40.000€, une partie passe désormais en investissement. Dès lors, il est proposé une inscription de **-10.000€** en section de fonctionnement.

En ce qui concerne la lecture, il est programmé la réfection des cabanes utilisées dans le cadre de l'opération « Lire à la plage ». Cette opération n'a pas été identifiée lors de la préparation du BP 2019, aussi, un crédit de **38.000€** est inscrit dans ce projet de budget supplémentaire.

Au titre de la culture et du patrimoine, le dispositif d'aide au classement et à la préservation des archives a fait l'objet de modifications lors de notre assemblée de décembre 2018. Il en ressort une augmentation des demandes d'aides, tant sur le nombre que sur leur impact

budgétaire. Par conséquent, il est inscrit un crédit supplémentaire de **23.000€** afin de permettre la prise en charge des demandes reçues.

En ce qui concerne nos actions pour la promotion de la citoyenneté, dans le cadre d'un renforcement du dispositif de prévention de la radicalisation, un troisième appel à projets commun a été lancé, en janvier 2019, par la Préfecture, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales. Il favorise la cohérence des actions mises en œuvre sur le territoire départemental autour de quatre axes :

- Axe 1 : Actions d'accompagnement individualisé des jeunes en voie de radicalisation et de leurs familles (prévention secondaire),
- Axe 2 : Actions collectives de soutien à la parentalité en lien avec la radicalisation,
- Axe 3 : Actions collectives de prévention de la radicalisation auprès des jeunes publics (prévention primaire),
- Axe 4 : Actions de formation à destination des acteurs locaux.

De plus, le Département a mis en œuvre en novembre 2018, une action expérimentale par voie de convention avec le CRIPAR (Centre Ressource Information Prévention Adolescence Radicalité), en créant une équipe mobile interdépartementale pluridisciplinaire. Elle est chargée de l'évaluation et de l'accompagnement des personnes confrontées à un processus de radicalisation et de leurs familles, signalées par la cellule de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles (C.P.R.A.F). Le Département a bénéficié en 2018 d'une subvention de 26.770€ allouée par le Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD-R).

Le comité de pilotage de cette action (Préfecture, Éducation Nationale, Département), réuni en mars 2019, a souhaité poursuivre et renforcer cette action sur la période 2019/2020. Son budget sur cette période est défini à 60.000€. Son financement est fixé de manière paritaire entre l'État (crédits FIPD-R) et le Département (crédits spécifiques « prévention et lutte contre la radicalisation »). En tenant compte de l'enveloppe budgétaire votée au BP 2019, il est inscrit un crédit supplémentaire de **48.000€**, ce qui permettra la poursuite de cette action.

d. Mobilité, sécurité et protection de l'environnement

Pour les bacs départementaux, des crédits de **30.000€** sont inscrits dans le projet de budget supplémentaire afin de permettre l'entretien des espaces verts des cales, réalisé par la collectivité.

Pour la protection de l'environnement, il est inscrit des crédits à hauteur de **13.680€** Pour le littoral un crédit complémentaire de **20.000€** est inscrit afin de bénéficier d'un accompagnement juridique relatif à l'établissement des conventions « Fesneau » dans le cadre de la gestion des digues de protection contre les inondations. De même au titre des espaces naturels sensibles, un crédit de **25.000€** est inscrit, afin de permettre le paiement de la cotisation statutaire de l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable. Inversement, sur les partenariats avec les organismes d'environnement, il est **restitué un crédit de 31.320€**

Pour l'entretien des routes, il est inscrit un crédit supplémentaire de **136.259,22€** dont la majeure partie concerne les dépenses engendrées par les dégâts occasionnées par les particuliers sur le domaine public, suite à des chocs de véhicules endommageant principalement les panneaux de signalisation et les équipements de sécurité. La partie relative aux dégâts du domaine public est couverte par une recette de même montant. Pour le reste, quelques crédits supplémentaires permettront le règlement d'intérêts moratoires lors que ceux-ci sont incontournables.

e. Fonctionnement interne

Pour les actions de communication, il est inscrit un crédit complémentaire de **135.000€** du fait d'évènements tels que l'Armada, le Seine-Marathon, le Défi Seine ou encore la semaine de la jeunesse. Un crédit complémentaire de **55.000€** réservé aux animations est également inscrit au projet de budget supplémentaire afin de garantir le succès de la 4^{ème} édition de collection d'Art dont l'invité d'honneur sera, cette année, la Garde Républicaine et la réussite de l'opération Fête en Seine de septembre prochain.

De plus, les manifestations programmées sur 2019 nécessitent la mise en place de prestations de sûreté et de sécurité. Lors de la préparation du budget 2019, ces manifestations n'étaient pas encore identifiées, aussi le recours à notre marché de sécurité sera plus important que l'estimation réalisée. Par ailleurs, le remplacement de gardiens de nuit ou la mise en place de gardiennage sur évènements (dégradations, incivilités, agressions...) contribue également à revoir les crédits pour 2019. Ainsi, c'est une inscription de **55.000€** complémentaires qui est proposée dans le budget supplémentaire.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement interne, un crédit de **99.000€** est inscrit afin de compléter les petits équipements ou consommables liés aux locaux, ainsi que les dépenses liées aux frais de péages d'autoroutes, ou encore le renouvellement de petit matériel pour le parc de matériel, ou l'entretien des espaces verts. De plus, un crédit de **1.100€** est inscrit pour permettre à la collectivité de s'acquitter de la cotisation à « European social network ».

Pour le fonctionnement des instances, le dernier contrôle URSSAF a mis en exergue la nécessité d'assujettir la part patronale des indemnités au régime de retraite par rente CAREL et FONPEL. La mise en œuvre de cette mesure, avec effet au 1^{er} janvier 2019, va générer un coût supplémentaire pour la collectivité, estimé à 30.000€. Cependant, une récente circulaire de la Sécurité sociale vient préciser le régime social des contributions de collectivités territoriales aux régimes de retraites, ce qui pourrait aboutir à un moindre coût pour la collectivité. Toutefois, le Département n'est pas encore en mesure d'évaluer l'impact financier de cette lettre circulaire ; ainsi par mesure de sécurité ce sont les **30.000€** qui sont proposés dans le projet de budget supplémentaire.

Sur les frais financiers, il est proposé un crédit de **1.536.000€** afin de permettre d'éventuels remboursements anticipés d'emprunt. En effet, dans le cadre de la gestion active de la dette, un travail de renégociation de plusieurs emprunts est actuellement en cours afin d'envisager une amélioration des taux d'intérêt de ces emprunts. Cela pourrait aboutir à un remboursement anticipé avec versement d'indemnités avec un refinancement du même montant. De plus, la collectivité va travailler sur d'éventuels remboursements anticipés sans refinancement, afin de réduire encore le coût de la dette.

Par ailleurs, en lien avec le dispositif du FSL, il est proposé d'augmenter la provision pour dépréciation des éléments financiers de **142.735€**. Même si le règlement du FSL prévoit l'ensemble des conditions d'octroi et de remboursement des prêts, il n'en demeure pas moins que certaines difficultés persistent. Le principe de prudence encourage la collectivité à augmenter sa provision. Ainsi, le montant total provisionné correspond à 8 % du montant total de l'encours des prêts FSL. Il est proposé de retenir, désormais, ce taux de 8 %. Ainsi, le montant sera actualisé sur cette base chaque année.

Enfin, les modifications des prévisions budgétaires des budgets annexes ont pour incidence de permettre de **réduire la subvention d'équilibre de 173.395,93€**

IV. Les écritures d'ordre

Le budget supplémentaire est l'occasion de procéder à un ajustement des prévisions liées aux amortissements pour **-2.854.488,62€** Inversement quelques inscriptions complémentaires, pour **341.707,62€** sont proposées en recettes d'ordre afin de permettre la réalisation d'écritures comptables relatives aux cessions immobilières, aux neutralisations des amortissements ou bien encore à quelques régularisations comptables.

Enfin, une augmentation de **107.000.000€** du virement à la section d'investissement est proposée.

Ainsi le budget supplémentaire en section de fonctionnement se présente comme suit :

Chap.	Libellé chapitre	Budget supplémentaire
023	Virement à la section d'investissement	107 000 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-2 854 488,62
Dépenses d'ordre		104 145 511,38
022	Dépenses imprévues (dépenses)	24 749 865,78
65	Autres charges de gestion courante	-173 800,11
015	Revenu minimum d'insertion	22 041,00
66	Charges financières	1 536 000,00
67	Charges exceptionnelles	50 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	142 735,00
011	Charges à caractère général	1 355 695,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	-460 000,00
Dépenses réelles		27 223 036,69
Total Dépenses de fonctionnement		131 368 548,07

Chap.	Libellé chapitre	Budget supplémentaire
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	341 707,62
Recettes d'ordre		341 707,62
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	59 200,00
73	Impôts et taxes	918 745,00
731	Impositions directes	1 970 583,00
015	Revenu minimum d'insertion	-20 000,00
74	Dotations, subventions et participations	-290 865,49
017	Revenu de solidarité active	1 499 226,48
75	Autres produits de gestion courante	266 576,87
77	Produits exceptionnels	123 679,34
78	Reprises sur amortissements et provisions	592 956,00
Reprise du résultat 2018		125 906 739,25
Recettes réelles		131 026 840,45
Total Recettes de fonctionnement		131 368 548,07

C. EQUILIBRAGE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Une fois la reprise des résultats de 2018, les crédits supplémentaires inscrits et les crédits restitués, il reste à établir l'équilibre du budget supplémentaire.

Sur chacune des 2 sections du budget, une somme est inscrite au titre des dépenses imprévues (**20M€** pour les dépenses imprévues de la section d'investissement et **24,7M€** pour la section de fonctionnement).

Enfin, pour poursuivre le désendettement de la collectivité, il est proposé de réduire le recours à l'emprunt de **54.000.000€** en section d'investissement.

D. LES BUDGETS ANNEXES

Là encore, ce budget supplémentaire est l'occasion d'intégrer les résultats de 2018 et de procéder à quelques ajustements.

I. Parc zoologique de Clères

Le budget supplémentaire prévoit la revalorisation des recettes d'investissement grâce au mécénat renouvelé d'un donateur.

En section d'investissement, ce sont des réductions de crédits de paiement dues aux retards sur la mise en place du pôle accueil. Les consultations des entreprises devraient être réalisées avant la fin 2019.

Le reste des prévisions concerne la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement sur l'article 001 en dépense pour **143.903,72€**. Le solde de la section de fonctionnement à fin 2018 (143.903,72€) est donc affecté à la couverture du solde d'exécution de la section d'investissement par une inscription sur l'article 1068. Un ajustement des dotations aux amortissements pour **-27.265,27€** est également intégré au projet.

Ainsi c'est un crédit de **-602.657,14€** qui est inscrit dans ce projet de budget supplémentaire.

L'équilibre du budget supplémentaire est obtenu en ajustant le virement à la section d'investissement de **-367.783,16€**, et en **réduisant** la subvention d'équilibre provenant du budget principal de **371.512,43€**.

II. Restaurant Administratif

Sur ce budget annexe, le budget supplémentaire intègre la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement de **247.643,21€**, ainsi qu'une régularisation des prévisions de dotations aux amortissements de **-2.516,50€**. Il est proposé d'augmenter les crédits de paiement sur la section d'investissement de **210.159,71€** pour permettre le renouvellement de certains matériels qui sont tombés en panne depuis le 1^{er} janvier, ainsi que l'anticipation de quelques travaux.

Sur la section de fonctionnement, un ajustement des crédits pour la rémunération du personnel de **-20.000€** est réalisé.

L'équilibre est obtenu par une **réduction** de la subvention de fonctionnement du budget principal de **17.483,50€**.

III. Parc Départemental

Ce budget supplémentaire intègre la reprise des résultats de 2018. Ainsi, ce sont **873.471,10€** de solde d'exécution de la section d'investissement qui sont inscrits dans ce budget supplémentaire, en recette, sur le chapitre 001, et **266.576,87€** d'excédent de la section de fonctionnement qui sont inscrits, en recette, sur le chapitre 002, excédent repris et positionné sur le budget principal, comme évoqué précédemment.

Par ailleurs, ce budget est l'occasion de compléter les crédits de paiement 2019 de **873.471€** afin de permettre le renouvellement d'une part de la flotte de véhicules.

De plus, une **réduction** des prévisions d'amortissement de **25.221,81€** est proposée à ce budget.

L'équilibre est obtenu en prévoyant un virement à la section d'investissement de **15.221,71€**, après avoir généré une dépense imprévue de fonctionnement de **10.000€**.

IV. Crèche administrative

Le projet de budget supplémentaire de la crèche prévoit un ajustement des prévisions de crédit de **-105.000€**. Cela tient compte de la fermeture à intervenir en septembre 2019 et l'ajustement provient de l'ajustement des prévisions liées à la masse salariale.

Quelques ajustements sur la section d'investissement aboutissent à la nécessité d'un versement d'une subvention d'investissement du budget principal de 1.323€ et de l'ajustement des amortissements de -565,90€.

Pour obtenir l'équilibre du budget supplémentaire, il convient de **diminuer** la subvention d'équilibre émanant du budget principal de **106.323€**.

V. Laboratoire agro-vétérinaire

Je vous rappelle que le laboratoire dispose d'un budget spécifique depuis 2017. Comme pour l'ensemble de nos budgets, il convient de reprendre les résultats de l'exercice 2018. Ainsi, sur la section d'investissement, un crédit de **219.962,65€** sur le chapitre 001 est inscrit en dépenses. Le résultat de fonctionnement, du même montant que le solde de la section d'investissement, est quant à lui affecté à la couverture du solde de la section d'investissement, ce qui se traduit par l'inscription de recettes sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ». De plus, il convient de revoir les prévisions budgétaires pour les amortissements de **+16.939€**.

Sur la section d'investissement, il est proposé un crédit de **170.000€** pour l'acquisition de matériel de laboratoire.

Sur la section de fonctionnement, c'est une augmentation des crédits de **152.600€** qui est proposée, dont la majeure partie concerne la masse salariale.

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par la mise en place d'un virement de la section de fonctionnement de **153.061€**, puis par une augmentation de la prévision de subvention d'équilibre provenant du budget principal de **320.600€**.

Au global, le budget supplémentaire des budgets annexes s'établit comme suit :

		Parc zoologique de Clères	Restaurant administratif	Parc départemental	Crèche départementale	Laboratoire agrovétérinaire	TOTAL
Investissement	Recettes	- 219 376,71 €	250 159,71 €	863 471,00 €	757,10 €	389 962,65 €	1 284 973,75 €
	Dépenses	- 219 376,71 €	250 159,71 €	863 471,00 €	757,10 €	389 962,65 €	1 284 973,75 €
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	Recettes	- 383 280,43 €	- 17 483,50 €	266 576,87 €	- 100 565,90 €	322 600,00 €	87 847,04 €
	Dépenses	- 383 280,43 €	- 17 483,50 €	266 576,87 €	- 100 565,90 €	322 600,00 €	87 847,04 €
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	Recettes	- 602 657,14 €	232 676,21 €	1 130 047,87 €	- 99 808,80 €	712 562,65 €	1 372 820,79 €
	Dépenses	- 602 657,14 €	232 676,21 €	1 130 047,87 €	- 99 808,80 €	712 562,65 €	1 372 820,79 €
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Voici les principaux éléments qui constituent le projet de budget supplémentaire qui vous est soumis.